



**POLICE DE GARANTIE À VIE LIMITÉE SUR LES
DISQUES DE FREINS DE CATÉGORIE SUPÉRIEURE (WPS-606) ET
SEMELLES DE FREINS (WPF-608) DE MARQUE WORLD PARTS***

Garantie à vie limitée

Achats Uni-Sélect, S.E.N.C. (« **Uni-Sélect** ») garantit tous les produits indiqués ci-dessus (les « **Produits** ») à l'acheteur original contre tout défaut du Produit lié aux matériaux ou à la main-d'œuvre lorsque utilisé sur les véhicules privés et camions légers dans des conditions normales d'opération tant que l'acheteur original détient le véhicule sur lequel les Produits ont été originalement installés selon l'application affichée dans le catalogue. Cette garantie à vie limitée ne couvre pas (i) le vernis protecteur contre la rouille sur les disques de freins trempés de première qualité (WPS-606) ou la rouille¹ (ii) les accidents, altérations, négligence, usage inapproprié, mauvaise application ou installation incorrecte affectant ou contribuant à la défaillance du Produit; ou (ii) les Produits installés sur des véhicules commerciaux, des flottes, des autos de course, des tout terrains, des bateaux ou des véhicules automobiles industriels. Aucun distributeur Uni-Sélect ou tout autre détaillant ou installateur ne devra offrir aucune garantie au nom d'Uni-Sélect en rapport avec les Produits Worldparts à tout consommateur ou client auquel il vend des Produits Worldparts. Cette garantie à vie limitée est non transférable.

La seule obligation de Uni-Sélect sous cette garantie est limitée au remplacement ou à l'émission d'un crédit équivalent au prix d'achat du Produit défectueux, à la discrétion d'Uni-Sélect. Le coût de l'enlèvement et de l'installation du Produit, du remorquage, de la location de remplacement, du remisage et des réparations n'est pas couvert, ni le coût du transport ou d'expédition pour retourner les Produits à Uni-Sélect. Les Produits de remplacement sont individuellement garantis uniquement sous les mêmes modalités mais que pour la période restante de la garantie à vie limitée applicable aux Produits remplacés.

EXCLUSION DE GARANTIE. LA PRÉSENTE GARANTIE À VIE LIMITÉE ANNULE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE NON EXPRESSÉMENT STIPULÉE DANS CE DOCUMENT, QUE CE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE, EN VERTU DE LA LOI OU AUTREMENT, INCLUANT, MAIS SANS S'Y LIMITER, À TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION POUR UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ TOUTE GARANTIE IMPLICITE PEUT NÉANMOINS EXISTER EN VERTU DE LA LOI, LADITE GARANTIE EST LIMITÉE À LA DURÉE PRÉVUE PAR LA LOI. CERTAINS ÉTATS OU PROVINCES NE PERMETTENT PAS DE LIMITATION SUR LA DURÉE D'UNE GARANTIE LIMITÉE ET DANS CE CAS LA LIMITATION MENTIONNÉE CI-DESSUS POURRAIT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ. LA SEULE RESPONSABILITÉ DE UNI-SÉLECT EN VERTU DE CETTE GARANTIE À VIE LIMITÉE SERA, TEL QU'INDIQUÉ CI-DESSUS, LE REMPLACEMENT OU UN CRÉDIT POUR LE COÛT DU PRODUIT. EN AUCUN CAS, UNI-SÉLECT NE SERA TENUE RESPONSABLE POUR LES DOMMAGES FORTUITS, CONSÉCUTIFS, INDIRECTS, SPÉCIAUX OU PUNITIFS INCLUANT, SANS S'Y LIMITER, LA MAIN-D'ŒUVRE, L'ENLÈVEMENT ET LA RÉINSTALLATION DU PRODUIT, LA LOCATION DE REMPLACEMENT, LA PERTE D'USAGE DU PRODUIT, LA PERTE DE PROFITS, LA PERTE DE REVENUS, LA PERTE D'ACHALANDAGE, LES RÉCLAMATIONS POUR STRESS ÉMOTIONNEL, OU LES RÉCLAMATIONS DES CLIENTS DÉTENTEURS DE LA GARANTIE, AU TITRE D'UNE GARANTIE, D'UN CONTRAT, D'UNE RESPONSABILITÉ CIVILE (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA NÉGLIGENCE OU LA RESPONSABILITÉ STRICTE) OU AUTRE. CERTAINS ÉTATS OU PROVINCES NE PERMETTENT

¹ Le vernis appliqué sur les disques de freins trempés de première qualité (WPS-606) vise à prévenir la formation prématurée de rouille sur les surfaces non-adhérentes des disques de freins. Cependant, le vernis n'est pas garanti et la protection antirouille peut varier en fonction des conditions climatiques régionales.

PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE DOMMAGES FORTUITS OU CONSÉCUTIFS ET DANS CE CAS, LA LIMITATION OU L'EXCLUSION INDIQUÉE CI-DESSUS POURRAIT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. CETTE GARANTIE LIMITÉE À VIE VOUS ACCORDE DES DROITS JURIDIQUES SPÉCIFIQUES ET VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT À L'AUTRE OU D'UNE PROVINCE À L'AUTRE. MÊME SI CETTE GARANTIE À VIE LIMITÉE EST CONSIDÉRÉE COMME N'AYANT PAS ATTEINT SON BUT ESSENTIEL, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ DE UNI-SÉLECT NE DÉPASSERA LE COÛT D'ACHAT DU PRODUIT GARANTI PAR LA PRÉSENTE.

Lors d'une réclamation sous cette garantie, le Produit Worldparts doit être retourné avec la facture originale au distributeur Uni-Sélect de qui le Produit a été initialement acheté pour vérification et remplacement. Avant de procéder à un retour sous cette garantie, le distributeur Uni-Sélect doit recevoir l'autorisation appropriée en fournissant au représentant du service à la clientèle Uni-Sélect la documentation requise. Uni-Sélect se réserve le droit de ne pas remplacer le(s) Produit(s) ou de créditer le prix d'achat du Produit si le distributeur Uni-Sélect n'obtient pas l'autorisation adéquate ou ne soumet pas la documentation requise. LE DÉLAI DE PRESCRIPTION APPLICABLE POUR TOUTES LES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT DE CETTE GARANTIE OU AUTREMENT SERA D'UN (1) AN À PARTIR DE LA DATE À LAQUELLE L'ACHETEUR ORIGINAL A EU CONNAISSANCE DE LA DÉFECTUOSITÉ DE LA PIÈCE.

Les Produits Worldparts sont pour les véhicules fabriqués pour vente aux États-Unis et au Canada. Les renseignements inclus dans le catalogue Uni-Sélect sont compilés à partir des plus récentes données disponibles. Une attention particulière a été apportée pour assurer l'exactitude de l'information. Cependant, Uni-Sélect se dégage de toute responsabilité pour tout dommage de quelque nature que ce soit résultant d'erreurs éventuelles dans le catalogue.

Afin de maintenir ses standards élevés, Uni-Sélect se réserve le droit de changer les matériaux ou le design des Produits, sans avis, pour améliorer la qualité et/ou la disponibilité. Sous absolument aucune circonstance ces Produits ne doivent être utilisés, sans limitation, pour les avions, l'équipement médical, les appareils d'énergie atomique ou les réacteurs.

Cette Police de garantie à vie limitée prévaut sur et remplace toute police de garantie antérieure portant sur les disques de freins de catégorie supérieure (WPS-606) et semelles de freins (WPF-608) de marque Worldparts.

*Worldparts^{MC} est une marque de Beck/Arnley Worldparts, Inc. et une licence d'utilisation a été accordée à Achats Uni-Sélect, S.E.N.C.